



ACCORD entre l'UNIVERSITE PARIS-SUD 11
à Orsay, FRANCE
et
l'UNIVERSITE de CHIANGMAI
à Chiangmai, THAILANDE

L'Université Paris-Sud 11 représentée par sa Présidente agissant ès qualités en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Université en date du

d'une part,

et :

l'Université de Chiang Mai représentée par son Président agissant ès qualités en vertu de ses attributions statutaires

d'autre part,

animées d'un commun désir de faciliter et de développer des relations de coopération plus étroites dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, dans le cadre général de la coopération entre les deux pays telle qu'elle a été définie par l'accord culturel Franco-Thai,

et après présentation du présent accord aux autorités de tutelle conformément aux textes réglementaires en vigueur dans chaque pays concerné, conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent accord est destiné à faciliter et à intensifier les échanges déjà pratiqués par les deux contractants, dans les domaines suivants : Sciences Biomédicales, Biologie, Biophysique et Biochimie

ARTICLE 2

Les échanges concerneront les disciplines appartenant au domaine mentionné à l'article 1 avec possibilité d'extension à d'autres disciplines et, éventuellement, à d'autres domaines.

ARTICLE 3

Les deux parties conviennent de définir et de réaliser des programmes de collaboration dans les domaines précisés à l'article 1.

ARTICLE 4

a) Les deux parties échangeront des informations et s'accorderont un appui réciproque en matière académique, culturelle et administrative, à l'aide d'échanges de publications et d'autres actions appropriées.

b) Des écoles d'été, séminaires et colloques pourront être organisés.

c) Chacun des établissements précités facilitera, dans le cadre de la réglementation en vigueur dans chaque pays, la participation des enseignants et des chercheurs:
aux programmes communs d'enseignement,
aux programmes communs de recherche,

d) Chacun des établissements s'engage à recevoir des étudiants de l'autre établissement sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'admission en vigueur dans chacune des universités. Ils seront soumis aux règlements en vigueur dans l'Université invitante.

e) Les deux parties s'engagent à promouvoir dans le cadre des programmes communs de recherche les thèses en cotutelle.

ARTICLE 5

Le développement de la coopération entre les deux universités fera l'objet d'un protocole pluriannuel et de programmes annuels élaborés en commun et soumis aux autorités universitaires de l'Université Paris-Sud 11 et de l'Université de Chiang Mai.

ARTICLE 6

Les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des actions prévues relèvent des deux parties contractantes.

Celles-ci solliciteront, dans la mesure du possible, l'attribution de moyens spécifiques auprès des autorités et organismes compétents.

Les participants au programme pourront également solliciter un soutien financier auprès d'autres organismes susceptibles de favoriser les échanges. Si cela arrive, les deux parties de cet Accord détermineront l'étendue et la nature d'une telle coopération.

ARTICLE 7

Les deux parties se consulteront chaque fois qu'elles l'estimeront nécessaire. Chaque année elles dresseront un bilan des actions réalisées et en cours de réalisation et détermineront leur programme annuel de coopération.

ARTICLE 8

Le présent accord est conclu pour une période de 5 ans à partir de son entrée en vigueur (date de sa signature). En cas de renouvellement, le protocole devra de nouveau être soumis à la procédure d'examen des autorités de tutelle de chaque établissement.

Il pourra être dénoncé par l'une des parties avec un préavis de six mois, la notification de la dénonciation pouvant être faite à tout moment.

ARTICLE 9

Le présent accord est établi en langue française, anglaise et thai en deux exemplaires originaux pour les trois versions.

A Chiang Mai, le November 21, 2006

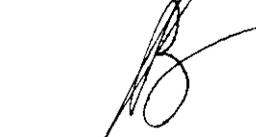
A Orsay, le... 12 Janvier 2007

Le Président de
l'Université de Chiang Mai

x 

Prof. Dr. Pongsak ANGKASITH

La Présidente de
l'Université Paris-Sud 11



Prof. Anita BERSELLINI

ANNEXE A L'ACCORD DE COOPERATION INTER-UNIVERSITAIRE
ENTRE

L'UNIVERSITE PARIS-SUD 11
ET
L'UNIVERSITE CHIANG MAI

Adresses postales :

Université Paris-Sud 11
15 Rue Georges Clemenceau
91405 Orsay cedex - FRANCE

Chiang Mai University
239 Huaykaew Road
Amphur Muang, Chiang Mai 50200 - THAILAND

Discipline concernée (Remplir au fil de par discipline) : Science Biomedicale

Nom de l'enseignant-chercheur responsable à l'UPS11 : Prof. Philippe Minard

Tél. : + 33 1 69 15 71 39

Mél : philippe.minard@ibbmc.u-psud.fr

Composante de rattachement : UFR des Sciences

Nom du responsable dans l'Université Partenaire : Dean of the Faculty of Associate Medical sciences, Chiang Mai University, Thailand

Tél. : + 66 5394 5061

Mél : -

Nature des Echanges :

Recherche :

Intitulé du laboratoire concerné : IBBMC

Nom du Directeur du laboratoire : Prof. Lucienne Letelier

Equipe de recherche impliquée à l'UPS : Prof. Philippe Minard

Nom du responsable de l'équipe de recherche dans l'Université Partenaire : Assistant Professor Dr. Chatchai Tayapiwatana

Tél. : + 66 5394 5080 ext.14

Mél : asimi002@chiangmai.ac.th

Formation :

Indiquer le type de formation concerné : Biochimie, Biophysique, Chimie Biomédicale

Le Responsable à L'UPS : Prof. Philippe Minard

Tél. : + 33 1 69 15 71 39

Mél : philippe.minard@ibbmc.u-psud.fr

Le Responsable dans l'Université Partenaire : Associate Dean in Graduate Studies, Faculty of Associate Medical Sciences, Chiang Mai University, Thailand)

Tél. : + 66 5394 5075

Mél : -



Direction des Relations Internationales
Bâtiment 225 - 91405 Orsay Cedex

Tél. 01 69 15 30 89 - Fax : 01 69 15 30 92
agnes.vannereau@u-psud.fr

**CONVENTION INTERNATIONALE
DE COTUTELLE DE THESE**

Vu l'arrêté du 6 janvier 2005

**INTERNATIONAL CONVENTION
FOR THE JOINT SUPERVISION OF THESES**

In view of the decree of 6th January 2005

L'Université Paris-Sud 11

University of Paris-Sud 11

91405 Orsay Cedex
représentée par sa Présidente, Pr Anita Bersellini
represented by the President, Prof Anita Bersellini

et L'Université *and the Chiang Mai University*

Adresse *Address*: 239 Huay Kaew Road, Suthep, Muang, Chiang Mai, 50200

Tel :66-53-94-3661-5 Fax :66-53-94-3666
représentée aux fins présentes par son Président Pr Pongsak Angkasith
represented for the purposes by the President, Pr Pongsak Angkasith

animées d' un commun désir de développer leur coopération scientifique par la mobilité des doctorants,
prompted by the common desire of developing scientific cooperation through the mobility of doctoral students,

DECIDENT
HAVE DECIDED

POUR LA COTUTELLE DE THÈSE de Melle Sawitree Nangola
Titre de la thèse : Création de protéines fixant spécifiquement l'Indinavir par évolution dirigée

ON THE JOINT SUPERVISION OF THE THESIS OF Miss Sawitree Nangola
Thesis title: Creation of proteins specifically binding to Indinavir by directed evolution

Article 1

Conformément à la réglementation en vigueur dans chacun des pays concernés et celle de l'espace européen, l'Université Paris-Sud 11 et l'Université de Chiang Mai, dans le cadre du Programme de coopération Franco-Thaïlandais pour l'enseignement supérieur et la recherche intitulé : "Optimiser la prévention de la transmission Mère - Enfant du VIH et la prise en charge des enfants et adultes infectés par le VIH en Thaïlande" et du projet collaboratif Faculté de Technologie Médicale-IRD URI 174/PHPT sur : « Techniques immunologiques pour l'évaluation des niveaux plasmatiques d'antirétroviraux dans les études de pharmacocinétique et le suivi thérapeutique pharmacologique », mettent en place une cotutelle de thèse pour :
M/Mme/Melle Sawitree Nangola
de nationalité ...Thaïlandaise
à partir d' Octobre 2006
pour une durée de 3 ans prolongeable par dérogation.

Conforming to the regulations in force in each country concerned of the European Community, the University of Paris-Sud 11 and the Chiang Mai University under the AMS - IRD URI 174/PHPT Franco-Thai Collaboration Program in Higher Education and Research entitled "Optimizing the prevention of mother to child transmission of HIV and the care for HIV infected infants and adults in Thailand: Project title; Immunological techniques for the evaluation of antiretroviral plasma drug levels for pharmacokinetics studies and Therapeutic Drug Monitoring (TDM)" set up a joint supervision of the thesis of: Miss Sawitree Nangola ofThai.... nationality from October 2006 for a duration of 3 years extensible by special dispensation.

Article 2

L'Université Paris-Sud 11, et l'Université de Chiang Mai désignées ci-après comme parties contractantes, conviennent que la durée de la préparation de la thèse de Mlle Sawitree Nangola se répartit par périodes alternatives de 12 mois à Paris-Sud 11, de 36 mois à l'Université de Chiang Mai

The University of Paris-Sud 11, and the Chiang Mai University indicated hereafter as the 'contracting parties' agree that the duration of preparation of the thesis of Miss Sawitree Nangola will be divided into alternative periods of 12 months at the University of Paris-Sud 11, and of 36 months at the Chiang Mai University

Article 3

Après avoir obtenu l'avis favorable des autorités concernées et conformément à la réglementation en vigueur en matière d'études doctorales dans chaque pays, Melle **Sawitree Nangola** s'inscrit dans les universités contractantes.

La doctorant(e) paie les droits d'inscription à Paris-Sud 11 pendant 1 an, à l'Université Chiang Mai pendant 2 ans, sauf dérogation particulière.

After having obtained the agreement of the appropriate authorities and in accordance with the regulations in force for doctoral studies in each country, Miss Sawitree Nangola will register at the contracting Universities.

The doctoral student will pay the registration fees at the University Paris-Sud 11 during 1 year, and at the Chiang Mai University during 2 years, except for particular exemptions.

Article 4

Mlle **Sawitree Nangola** effectue ses travaux sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse désigné ci-après dans chaque pays.

Miss Sawitree Nangola will work under the supervision and responsibility of a thesis director, indicated hereafter, in each country.

Mr Philippe Minard à l'Université Paris-Sud 11 *at the University of Paris-Sud 11*

Adresse : 91405 Orsay Cedex, France

Tél. 33 1 69 15 71 39.

E-mail : philippe.minard@ibbmc.u-psud.fr.

Mr Chatchai Tayapiwatana à l'Université *at the Chiang Mai University*

Adresse : Division of Clinical Immunology, Department of Medical Technology, Faculty of Associated Medical Sciences (AMS), Chiang Mai University, Thailand.

Tél. 66-53-945080 ext. 14

E-mail : asimi002@hotmail.com

Co-Supervisors

Mr Watchara Kasinrerak à l'Université *at the Chiang Mai University*

Adresse : Division of Clinical Immunology, Department of Medical Technology, Faculty of Associated Medical Sciences (AMS), Chiang Mai University, Thailand.

Tél. 66-53-945070

E-mail : watchara@chiangmai.ac.th

Mr Tim Cressey à l'Université *at the Chiang Mai University*

Adresse: PHPT - Department of Medical Technology, Faculty of Associated Medical Sciences (AMS), Chiang Mai University, Thailand.

Tél. 66-53-894-431

E-mail : tim@phpt.org

Ceux-ci s'engagent à exercer pleinement la fonction de tuteur auprès du doctorant. Les compétences attribuées aux directeurs de thèse par les réglementations en vigueur dans chaque pays impliqué sont exercées conjointement par les directeurs de thèse.

These people are committed to exercising their function as a tutor to the doctoral student. The scope of activities of the thesis directors imposed by the regulations in force in each country will be jointly exercised by the thesis directors.

Article 5

Les parties contractantes reconnaissent la validité de la thèse qui sera soutenue par Miss Sawitree Nangola dans le cadre de cette convention.

The contracting parties recognise the validity of the thesis that will be defended by Miss Sawitree Nangola in the framework of this convention.

Article 6

La protection du sujet de thèse ainsi que les modalités de dépôt, la publication, l'exploitation et la protection des résultats de recherche communs aux différents laboratoires d'accueil de **Sawitree Nangola** sont assurées, conformément aux procédures spécifiques à chaque pays impliqué dans la cotutelle.

The protection of the thesis subject, together with the submission procedures, publication, and the use and protection of research results common to the different host laboratories of Miss Sawitree Nangola are assured, in accordance with the specific procedures in each country taking part in the joint supervision.

Article 7

La thèse de Mlle **Sawitree Nangola** donnera lieu à une soutenance unique, reconnue par les parties contractantes.

The thesis of Miss Sawitree Nangola will be defended only once in a place agreed to by the contracting parties.

Article 8

Le jury de soutenance désigné par les parties contractantes sera composé sur la base d'une **proportion équilibrée de membres** de chaque établissement, désignés en accord avec la réglementation en vigueur dans chaque pays. Il comprendra également des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre total des membres du jury ne peut excéder **huit**.

*The thesis jury named by the contracting parties will be composed of a **balanced proportion of members** from each establishment, designated according to the regulations in force in each country. The jury will also include people from outside of these establishments. The total number of jury members cannot exceed **eight**.*

Article 9

La thèse de Melle **Sawitree Nangola** préparée en cotutelle et rédigée en langue anglaise, sera complétée par un résumé substantiel en langue Thaï et Française. Si la langue utilisée n'est pas le français, la rédaction sera complétée par un résumé substantiel en langue française.

*The thesis of Miss Sawitree Nangola prepared in joint supervision and written in **English** will also include a substantial summary in **French and Thai**. If the thesis is not written in French, the thesis will be complete by a substantial summary in French.*

Article 10

Si la thèse de Melle **Sawitree Nangola** est soutenue en langue Anglaise, elle sera complétée par un résumé oral substantiel en langue Thaï et Française
Si la langue utilisée pour la soutenance n'est pas le français, elle sera complétée par un résumé oral substantiel en langue française.

*If the thesis of Miss Sawitree Nangola is defended in **English**, it will be completed by a substantial oral summary in **French and Thai**.*

If the language used during the defence is not French, the defence will include a substantial summary in French.

Article 11

Conformément à la réglementation en vigueur dans chaque pays et sur la base du rapport de soutenance unique, le titre de Docteur pourra être conféré :

In accordance with the regulation in force in each country and based on a single defence of the thesis, the title of Doctor will be awarded:

soit conjointement *jointly*

soit simultanément par chaque université concernée *simultaneously by each University concerned.*

Sur le ou les diplômes de docteur devront figurer une indication de spécialité ou de discipline, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, la mention de la cotutelle internationale, les noms et titres des membres du jury et la date de soutenance.

The doctoral diploma(s) will show the speciality of subject area studied, the thesis title or the title of the principal work, reference to the international joint supervision, the names and titles of the jury members and the date of defence.

Article 12

Le doctorant bénéficie de la couverture sociale, conformément à la législation en vigueur dans chacun des pays concernés. L'Université d'accueil aidera le doctorant pour la recherche d'un logement.

The doctoral student benefits from social security cover, in accordance with the legislation in force in each of the countries concerned. The host University will help the doctoral student to find accommodation.

Pour l'Université PARIS-SUD 11

For the Chiang Mai University

Directeur de thèse

Professeur Philippe Minard

Date : 22.11.2006

Signature

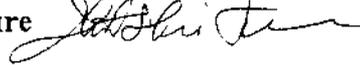


Thesis director

Assist. Prof. Dr. Chatchai Tayapiwatana

Date : 22. Nov 2006

Signature



Directeur de l'Ecole Doctorale

Date :

Signature

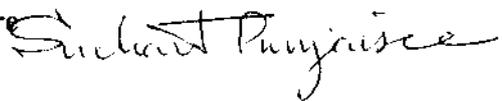


Head of Department of Medical Technology

Assist. Prof. Dr. Suchart Punjaisee

Date : 23. Nov 2006

Signature



Doyen de la Faculté de Médecine

Le Doyen

Date : 19.10.06

Signature


G. COUARRAZE

Dean of the Faculty of Associated Medical Sciences

Assist. Prof. Dr. Audomsark Haesungcharern

Date : 20. Dec. 2006

Signature



La Présidente Pr Anita Bersellini

Date : 14. Jan 2007

Signature

Pour la Présidente empêchée
G. COUARRAZE
UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11

President of Chiang Mai University

Prof. Pongsak Angkasith

Date : 14. Jan 2007

Signature

x P. Angkasith

Le doctorant : J'ai pris connaissance de cette convention et en ai accepté le contenu.
Mlle

The doctoral student: I have read and understood this convention and accept its term and conditions.

Miss Sawitree Nangola